



# DESCRIPTIF PROGRAMME EPP N° 4 « *PIED DU SUJET ÂGÉ : BILAN PODOLOGIQUE* » DÉSTINÉ AUX PÉDICURES-PODOLOGUES

---

## Définition

L'EPP est une démarche organisée en vue d'optimiser ses pratiques. Ce n'est pas une formation continue. L'EPP se caractérise par une auto-évaluation régulière de ses pratiques et des résultats obtenus, sur la base de recommandations professionnelles préalablement établies (quand elles existent).

## Justification du thème

Prévalence des affections podologiques chez cette patientèle hétérogène et possibilité d'un travail transversal pluri-professionnel dans le but de maintenir l'autonomie de la personne âgée (prévention et accompagnement).

## Les références spécifiques

Recommandation HAS juillet 2005 : « *Le pied de la personne âgée : approche médicale et prise en charge de pédicurie-podologie* ».

## Objectif d'amélioration

Mise en œuvre d'un bilan podologique spécifique chez le patient de 75 ans ou plus afin d'améliorer la prise en charge globale des affections podologiques chez la personne âgée.

## Méthode utilisée

Audit clinique ciblé.

## Durée

4 séances de 3 heures environ sur 10 mois.

## Impact

Diminution du nombre d'affections podologiques chez la personne âgée.